

# COUR SUPÉRIEURE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE FRONTENAC

N° : 235-06-000001-148

DATE : 2 mai 2019

---

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE LISE BERGERON, j.c.s.**

---

**PIERRE LABRANCHE**  
et  
**EDNA STEWART**  
*Demandeurs*

c.

**ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS S.E.C.**  
et  
**INVENERGY DES MOULINS GP ULC**  
et  
**HYDRO-QUÉBEC**  
*Défenderesses*

et

**EIDINGER & ASSOCIÉS, anciens procureurs des demandeurs**  
*Requérants*

et

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**  
*Mise en cause*

---

**ORDONNANCE DE SAUVEGARDE**

---

[1] Le Tribunal est saisi d'une demande d'ordonnance de sauvegarde présentée à l'initiative des anciens procureurs des demandeurs dans cette action collective.

[2] À la suite d'un jugement de la soussignée du 17 juillet 2018 constatant qu'une substitution de procureurs avait été déposée et que Sylvestre Painchaud et associés agissaient dorénavant comme nouveaux procureurs des demandeurs, les anciens procureurs des représentants requièrent que des ordonnances de sauvegarde soient prononcées pour leur permettre d'être informés de toute demande visant à fixer ou approuver les honoraires et débours judiciaires et extrajudiciaires dans le contexte des engagements pris envers le Fonds d'aide aux actions collectives, dans l'éventualité d'une transaction ou d'un jugement final, alors qu'une somme totale de 119 896,94 \$ leur a déjà été versée par le Fonds d'aide aux actions collectives pour le travail qu'ils ont accompli depuis 2013 jusqu'à leur substitution, le 17 juillet 2018.

• • •

[3] VU les représentations de Me Paule Lafontaine, ancienne procureure des demandeurs;

[4] VU la lettre du 8 février 2019 du Fonds d'aide aux actions collectives;

[5] VU l'absence de contestation de la demande;

[6] VU la preuve documentaire au soutien de la demande;

[7] VU que la demande est fondée en fait et en droit;

[8] VU l'article 49 du *Code de procédure civile*;

**POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

[9] **PREND ACTE** des conventions d'honoraires et mandat professionnel intervenus les 17 juin 2013 et 11 février 2017 entre les demandeurs/représentants et Mes Eidinger & Associés, sans que le Tribunal se prononce sur les honoraires et débours, s'il en est, susceptibles d'être dus à ces procureurs;

[10] **PREND ACTE** que la mise en cause, Fonds d'aide aux actions collectives, a versé à ce jour aux demandeurs/représentants et à Mes Robert Eidinger et Paule Lafontaine une somme de 119 896,94 \$ aux fins de l'exercice de l'action collective en

l'instance, sans que le Tribunal se prononce sur les droits du Fonds d'aide aux actions collectives quant au remboursement de cette somme;

[11] **ORDONNE** aux demandeurs de signifier à Mes Robert Eidinger et Paule Lafontaine, au moins dix jours avant la date de leur présentation :

- a) Toute demande visant à ce que le Tribunal approuve une transaction;
- b) Toute demande visant à fixer et/ou approuver les honoraires judiciaires et extrajudiciaires des procureurs des demandeurs ou d'un remplaçant, advenant que le jugement final accueille l'action collective en tout ou en partie;
- c) Toute demande ou la notification de toute forme d'avis qui aurait pour but de remplacer ou substituer un représentant ou qui aurait pour effet d'entraîner le rejet de l'action collective en l'instance;

[12] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**



**LISE BERGERON, j.c.s.**

**Me Paule Lafontaine**  
**Me Robert Eidinger**  
Eidinger & Associés  
1350, rue Sherbrooke Ouest, bureau 920  
Montréal (Québec) H3G 1J1  
Anciens procureurs des demandeurs

**Me Benoit Marion**  
Sylvestre Painchaud et associés  
740 avenue Atwater  
Montréal QC H4C 2G9  
Nouveaux procureurs des demandeurs

**Me Vincent De l'Étoile**  
Langlois avocats  
1002, rue Sherbrooke Ouest  
28e étage  
Montréal (Québec) H3A 3L6  
Procureurs d'Énergie éolienne des Moulins s.e.c. et Invenergy des Moulins GP ULC

**Me Michèle Bédard**  
Casavant Mercier  
500 place D'Armes  
Bureau 2810  
Montréal QC H2Y 2W2  
Procureurs-conseil d'Énergie éolienne des Moulins s.e.c. et Invenergy des Moulins GP ULC

**Me Jean-Olivier Tremblay**

**Me Marion Barrault**

Affaires juridiques Hydro Québec  
75, boul. René Levesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Procureurs d'Hydro-Québec

**Me Frikia Belogbi**

Fonds d'aide aux actions collectives  
1, rue Notre Dame Est, bureau 10.30  
Montréal (Québec) H2Y 1B6

**Date d'audience :** 1<sup>er</sup> mai 2019